



**AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
(AVANCEMENT DE GRADE) - SESSION 2018**



Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime et de l'Eure organisent conjointement, l'examen professionnel **d'adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe (Avancement de Grade)**.

CONDITIONS D'INSCRIPTION	
L'examen professionnel est ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	
Ils devront avoir la qualité de titulaire du grade d'adjoint technique territorial au plus tard à la date de la 1 ^{ère} épreuve. Les candidats devront répondre aux conditions d'inscription au plus tard le 31 décembre 2019 (services accomplis, en qualité d'agent stagiaire et titulaire).	
SPECIALITES	Centre de Gestion <u>organisateur de la spécialité</u>
ARTISANAT D'ART	CDG 27
CONDUITE DE VEHICULE	CDG 27
ENVIRONNEMENT, HYGIENE	CDG 27
LOGISTIQUE, SECURITE	CDG 27
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	CDG 27
BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS	CDG 76
COMMUNICATION, SPECTACLE	CDG 76
ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS	CDG 76
RESTAURATION	CDG 76

Date des épreuves écrites : Jeudi 18 janvier 2018

→ Retrait des dossiers d'inscription : du 05 septembre 2017 au 27 septembre 2017*

→ Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : le 05 octobre 2017*

*(cachet de la poste faisant foi)

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés

- Soit lors d'une préinscription sur le site Internet du **Centre de Gestion organisateur selon la spécialité choisie** : www.cdg76.fr ou www.cdg27.fr
Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion organisateur, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion organisateur selon la spécialité choisie (durant les horaires d'ouverture),
- Soit par voie postale : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur à l'un des Centres de Gestion suivants :

Centre de Gestion 76	3440 route de Neufchâtel – CS 50072 - 76235 – BOIS-GUILLAUME Cedex. Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 17 heures le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 16 heures
Centre de Gestion 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex. Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30

Dépôt des dossiers d'inscription : auprès du Centre de Gestion organisateur de la spécialité.

Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone, courriel ou fax.

Tout courrier insuffisamment affranchi, même posté dans les délais, sera refusé.